Le cumul des dispositifs en un coup d'œil

Pour les mêmes travaux, vous pouvez cumuler plusieurs aides.

	MaPrime Rénov'	Éco-prêt à taux zéro	Aides de l'Anah	Aides des collectivités locales	Aides des fournisseurs d'énergie
MaPrime Rénov'		✔	✕	✔ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✔ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*
Éco-prêt à taux zéro	✔		✔	✔	✔
Aides de l'Anah	✕	✔		✔	✕
Aides des collectivités locales	✔ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✔	✔		✔
Aides des fournisseurs d'énergie	✔ avec un écrêtement de MaPrimeRénov'*	✔	✕	✔	

Le chèque énergie, l'exonération de la taxe foncière, l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ce tableau.

* Écrêtement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90 % pour les propriétaires très modestes et 75 % pour les propriétaires modestes.